

2017-0065

2017-07-21

PANNEAU D’AFFICHAGE PRINCIPAL

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

Herbicide TRITON^{md} C 75 DF

Pâte Granulée 75%

POUR LA VENTE ET L’UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DUR), ET L’ORGE DE PRINTEMPS (CULTIVÉE SEULEMENT POUR L’ALIMENTATION ANIMALE) DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE- BRITANNIQUE SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D’HOMOLOGATION 28349 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
ATTENTION – POISON

GARANTIE: Quinclorac 57,8 %
Thifensulfuron méthyle 11,5 %
Tribenuron méthyle 5,8 %

75,1%

CONTENU NET: 700 Grammes

LIRE L’ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L’UTILISATION

LA COMPAGNIE E.I. DU PONT CANADA
PRODUITS ARICOLE
C.P. 2300 STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS

- AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER LES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES, LES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT. PORTER UNE CHEMISE A MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITES DE NETTOYAGE ET DE REPARATION. LES GANTS RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS LA MANIPULATION.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

2017-0065
2017-07-21

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTROPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS à L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

2017-0065
2017-07-21

DFU Booklet

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

Herbicide TRITON^{md} C 75 DF

Pâte Granulée 75%

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DUR), ET
L'ORGE DE PRINTEMPS (CULTIVÉE SEULEMENT POUR L'ALIMENTATION ANIMALE)
DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN
COLOMBIE BRITANNIQUE SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 28349 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRE

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

ATTENTION – POISON

GARANTIE: Quinclorac	57,8 %
Thifensulfuron méthyle	11,5 %
Tribenuron méthyle	5,8 %
	<hr/>
	75,1 %

CONTENU NET: 700 Grammes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS ARIKOLE
C.P. 2300 STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

2017-0065

2017-07-21

PRÉCAUTIONS:

- AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER LES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES, LES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT. PORTER UNE CHEMISE A MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITES DE NETTOYAGE ET DE REPARATION. LES GANTS RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS LA MANIPULATION.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS:

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à

2017-0065

2017-07-21

petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 87 g par hectare d'herbicide Triton C 75 DF par saison.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive en provenance des superficies traitées vers les cultures voisines. Certaines cultures, comme la luzerne, le canola, les espèces de trèfle, les féveroles, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre et les légumineuses seront endommagées par la dérive de pulvérisation.
- Quinclorac est persistant et peut traverser sur les autres cultures. On recommande qu'on n'utilise pas les produits de quinclorac dans les endroits traité avec ce produit au cours de la saison précédente.
- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- **LESSIVAGE:** Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- **RUISSELLEMENT:** Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux. Il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

2017-0065

2017-07-21

- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

TABLE DES MATIÈRES:

DFU BOOKLET	4
PRÉCAUTIONS:	5
PREMIERS SOINS:	5
CONTACT AVEC LES YEUX:.....	5
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	5
INGESTION:	5
INHALATION:.....	6
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	6
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :	6
TABLE DES MATIÈRES:	8
DESCRIPTION DU PRODUIT:	9
REPLANTATION À D'AUTRES CULTURES:	10
RESTRICTIONS DE RÉCOLTE ET PÂTURAGE:	10
RESTRICTIONS DES CULTIVARS:.....	10
RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION:	11
PRÉCAUTIONS D'APPLICATION:.....	11
DIRECTIVES D'APPLICATION:	11
ZONES TAMPONS.....	12
MODE D'EMPLOI:	12
BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET ORGE DE PRINTEMPS (CULTIVÉE SEULEMENT POUR L'ALIMENTATION ANIMALE), NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES.	12
L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF	13
L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF + PUMA* 120 SUPER	14
BLÉ DE PRINTEMPS SEULEMENT, NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES.	15
L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF + L'HERBICIDE EVEREST* 70 WDG	15
L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF + L'HERBICIDE EVEREST* 70 WDG + 2,4-D AMINE	15
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE:	16
PRÉCAUTIONS DE MÉLANGE:.....	16
DIRECTIVES DE MÉLANGE:	16
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT:	17
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:	17
DIRECTIVES DE NETTOYAGE:.....	17
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:	18
ENTREPOSAGE:	19
ÉLIMINATION:	19
AVIS À L'UTILISATEUR:.....	19

2017-0065

2017-07-21

DESCRIPTION DU PRODUIT:

L'herbicide TRITON^{md} C 75 DF est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps, le blé dur, et l'orge de printemps (cultivée pour l'alimentation animale seulement) qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide TRITON^{md} C 75 DF est un mélange de 3 ingrédients actifs sous forme de granules dispersables dans l'eau, mélangés dans des cruches en plastique traitant une superficie fixe de 8,05 hectares. Ce produit est non corrosif, non inflammable, non volatil et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

Porter des gants et des lunettes protectrices lors de la manipulation du produit. Chaque cruche traitant une superficie fixe doit être complètement versée dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas refermer la cruche s'il reste du produit à l'intérieur.

L'herbicide TRITON^{md} C 75 DF doit être mélangé avec de l'eau et l'adjuvant Merge* et appliqué à la volée d'une façon uniforme. Appliquer peu après la levée, sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active. **APPLIQUER UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.**

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide TRITON^{md} C 75 DF en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées de façon adéquate et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide TRITON^{md} C 75 DF arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques des mauvaises herbes en train de mourir incluant la torsion, la chlorose, l'arrêt de croissance et la décoloration n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

En raison de l'effet résiduel de l'herbicide TRITON^{md} C 75 DF dans le sol, les superficies traitées ne peuvent pas être en rotation avec d'autres cultures que celles mentionnées dans la section "REPLANTATION À D'AUTRES CULTURES"

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS: LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits de manière irréversible si l'on n'observe pas les recommandations suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leur racine pouvant s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.

- Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine.

REPLANTATION À D'AUTRES CULTURES:

CULTURE	INTERVALLE MINIMUM DE REPLANTATION (MOIS)	NOTES
Blé de printemps, Blé dur, Orge de printemps	0	Advenant un problème avec la culture, seulement ces cultures peuvent être réensemencées dans les champs traités.
Canola, pois de grande culture, tournesol	10	Ces cultures peuvent être réensemencées l'année suivant le traitement.
Lin, lentilles*	10	Ces cultures peuvent être réensemencées dans les champs traités deux ans après le traitement.

*Sur les sols plus légers avec une faible teneur en matière organique ou sous des conditions sèches, quelques dommages à la culture peuvent survenir particulièrement chez le lin et les lentilles sans toutefois réduire le rendement. Sous ces conditions, l'intervalle minimum pour les retours de culture pour le lin et les lentilles devrait être prolongé de 12 mois.

L'herbicide TRITON® C 75 DF ne devrait pas être utilisé sur les superficies où des pommes de terre ou des légumineuses font partie de la rotation.

Les autres cultures ne peuvent être ensemencées jusqu'à la réalisation d'un essai d'activité biologique qui confirme que ces cultures se prêtent à la rotation. Un essai d'activité biologique consiste à faire pousser des bandes expérimentales de la (des) culture (s) que l'on désire cultiver l'année suivante.

RESTRICTIONS DE RÉCOLTE ET PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail sur le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps traité dans les 77 jours suivant l'application.

Ne pas appliquer l'herbicide TRITON® C 75 DF moins de 77 jours avant la récolte du blé de printemps ou du blé dur ou 80 jours avant la récolte de l'orge de printemps.

RESTRICTIONS DES CULTIVARS:

N'utiliser l'herbicide TRITON® C 75 DF que sur les variétés actuellement enregistrées de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps. Se renseigner auprès de E.I. du Pont Canada Company sur la tolérance des divers cultivars avant d'utiliser le produit sur les cultures non

2017-0065

2017-07-21

enregistrées. NE PAS UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVEDERE.

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION:

PRÉCAUTIONS D'APPLICATION:

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires. .
- Éviter la pulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- L'herbicide TRITON[®] C 75 DF doit être appliqué seulement avec un adjuvant enregistré. Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation de l'herbicide TRITON[®] C 75 DF et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont près d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de température entre le jour et la nuit peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas dépasser un total de 87 grammes de l'herbicide TRITON[®] C 75 DF par hectare par année.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- Le délai de sécurité est de 12 heures après l'application pour tous les usages agricoles.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

Pulvériser uniformément au sol uniquement à l'aide d'un équipement bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'herbicide TRITON^{md} C 75 DF en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Zones tampons

- L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.
- Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que pâturage, terre boisée, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et terre arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et terre humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
	Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	<1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	1	0	15

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve et appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre correspond au plus gros calibre selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers, parmi les calibres indiqués sur l'étiquette des différents produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MODE D'EMPLOI:

BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET ORGE DE PRINTEMPS (CULTIVÉE SEULEMENT POUR L'ALIMENTATION ANIMALE), NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES

FOURRAGÈRES.

L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF

APPLICATION	L'Herbicide TRITON® C 75 DF Merge* Adjuvant	87 grammes/Ha 1% v/v (10 L/1000L)																																																
PÉRIODE	Appliquer lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 ^e et de la 5 ^e feuille. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. (gaillet grateron 1-4 verticilles). Il est important de couvrir complètement le feuillage des mauvaises herbes pour une suppression constante.																																																	
<table><thead><tr><th>Mauvaises Herbes Supprimées</th><th>Mauvaises Herbes Réprimées*</th></tr></thead><tbody><tr><td>Amarante à racine rouge</td><td>Chardon des champs ¹</td></tr><tr><td>Bourse-à-pasteur</td><td>Laiteron des champs ¹</td></tr><tr><td>Soude roulante</td><td>Linaire vulgaire ⁵</td></tr><tr><td>Chou gras</td><td>Mauve négligée ⁴</td></tr><tr><td>Canola spontané ⁶</td><td>Matricaire inodore</td></tr><tr><td>Crépis des toits</td><td>Lin spontané</td></tr><tr><td>Érodium cicutaire (2-6 feuilles)</td><td></td></tr><tr><td>Gaillet grateron (1-4 verticilles)</td><td></td></tr><tr><td>Kochia à balais</td><td></td></tr><tr><td>Laiteron potager</td><td></td></tr><tr><td>Moutarde des champs</td><td></td></tr><tr><td>Neslie paniculée</td><td></td></tr><tr><td>Ortie royale</td><td></td></tr><tr><td>Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)</td><td></td></tr><tr><td>Renouée liseron ³</td><td></td></tr><tr><td>Sagesse-des-chirurgiens</td><td></td></tr><tr><td>Saponaire des vaches</td><td></td></tr><tr><td>Sarrasin de Tartarie</td><td></td></tr><tr><td>Séneçon vulgaire</td><td></td></tr><tr><td>Spargoute des champs</td><td></td></tr><tr><td>Stellaire moyenne ²</td><td></td></tr><tr><td>Tabouret des champs</td><td></td></tr><tr><td>Tournesol spontané</td><td></td></tr></tbody></table>			Mauvaises Herbes Supprimées	Mauvaises Herbes Réprimées*	Amarante à racine rouge	Chardon des champs ¹	Bourse-à-pasteur	Laiteron des champs ¹	Soude roulante	Linaire vulgaire ⁵	Chou gras	Mauve négligée ⁴	Canola spontané ⁶	Matricaire inodore	Crépis des toits	Lin spontané	Érodium cicutaire (2-6 feuilles)		Gaillet grateron (1-4 verticilles)		Kochia à balais		Laiteron potager		Moutarde des champs		Neslie paniculée		Ortie royale		Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)		Renouée liseron ³		Sagesse-des-chirurgiens		Saponaire des vaches		Sarrasin de Tartarie		Séneçon vulgaire		Spargoute des champs		Stellaire moyenne ²		Tabouret des champs		Tournesol spontané	
Mauvaises Herbes Supprimées	Mauvaises Herbes Réprimées*																																																	
Amarante à racine rouge	Chardon des champs ¹																																																	
Bourse-à-pasteur	Laiteron des champs ¹																																																	
Soude roulante	Linaire vulgaire ⁵																																																	
Chou gras	Mauve négligée ⁴																																																	
Canola spontané ⁶	Matricaire inodore																																																	
Crépis des toits	Lin spontané																																																	
Érodium cicutaire (2-6 feuilles)																																																		
Gaillet grateron (1-4 verticilles)																																																		
Kochia à balais																																																		
Laiteron potager																																																		
Moutarde des champs																																																		
Neslie paniculée																																																		
Ortie royale																																																		
Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)																																																		
Renouée liseron ³																																																		
Sagesse-des-chirurgiens																																																		
Saponaire des vaches																																																		
Sarrasin de Tartarie																																																		
Séneçon vulgaire																																																		
Spargoute des champs																																																		
Stellaire moyenne ²																																																		
Tabouret des champs																																																		
Tournesol spontané																																																		

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières:

1. Chardon des champs, laiteron des champs : Effectuer une application en postlevée de l'herbicide TRITON^{md} C 75 DF et d'un surfactant approuvé lorsque la plupart de ces mauvaises herbes sont sorties de terre et poussent activement. Pour obtenir des

résultats optimaux sur les parties aériennes de ces mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

2. Stellaire moyenne : Appliquer l'herbicide TRITON^{md} 75 DF et un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re}-6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
3. Renouée liseron : Appliquer l'herbicide TRITON[®] C 75 DF avec un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Mauve négligée : Appliquer l'herbicide TRITON[®] C 75 DF et un surfactant approuvé sur la mauve négligée en pleine croissance, aux stades de la 2^e à la 6^e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide TRITON[®] C 75 DF retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
5. Linaire vulgaire : Appliquer l'herbicide TRITON[®] C 75 DF avec un surfactant approuvé lorsque les plants de linaire vulgaire ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.
6. Canola spontané : L'herbicide TRITON[®] C 75 DF seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

NOTE:

Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de l'herbicide TRITON[®] C 75 DF sera réduite s'il pleut dans les 6 heures suivant une application.

L'HERBICIDE TRITON[®] C 75 DF + PUMA* 120 SUPER

APPLICATION	HERBICIDE TRITON [®] C 75 DF Puma 120 Super	87 grams/Ha 770 mL/Ha
PÉRIODE	Appliquer au blé de printemps et blé dur aux stades de la 2 ^e à la 5 ^e feuille ou à l'orge de printemps (cultivée pour l'alimentation animale) aux stades de la 2 ^e à la 4 ^e feuille Appliquer le mélange en réservoir aux graminées annuelles lorsqu'elles sont aux stades de la 1 ^{re} à la 6 ^e feuille (avant la 3 ^e taille), ou au gaillet grateron aux stades de 1-3 verticilles Se référer à l'étiquette de Puma* 120 Super pour obtenir plus des renseignements concernant le stade croissance approprié des mauvaises herbes, directives d'application et les précautions environnementales et d'utilisation.	
Mauvaises Herbes Supprimées Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITON [®] C 75 DF seul, plus		

2017-0065

2017-07-21

Folle avoine
Pied-de-coq
Sétaire verte

BLÉ DE PRINTEMPS SEULEMENT, NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE PLANTES FOURRAGÈRES.

L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF + L'HERBICIDE EVEREST* 70 WDG

APPLICATION	HERBICIDE TRITON® C 75 DF Herbicide Everest* 70 WDG Agent tensio-actif non-ionique	87 grammes/Ha 28,5 ou 43 grammes/Ha pour la folle avoine; 21,5 grammes/Ha pour la sétaire verte seulement. 0,25 % v/v (2,5 litres par 1000 litres solution de pulvérisation)
PÉRIODE	Appliquer au blé de printemps aux stades de la 2 ^e à la 4 ^e feuille, plus 2 talles. La folle avoine et la sétaire verte ne doivent pas être à un stade plus avancé de 4 feuilles plus 2 talles. Utiliser le taux de 28,5 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est inférieure à 100/mètre carré. Utiliser 43 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est supérieure à 100/mètre carré, ou lorsque les plantes ne croissent pas activement à cause des conditions environnementales défavorables. Consulter l'étiquette de l'herbicide 'Everest* 70 WDG pour obtenir plus de renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application, les restrictions sur les cultures subséquentes et les précautions environnementales et d'utilisation.	
Mauvaises Herbes Supprimées Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITON® C 75 DF seul, plus Folle avoine Sétaire verte		

L'HERBICIDE TRITON® C 75 DF + L'HERBICIDE EVEREST* 70 WDG + 2,4-D AMINE

APPLICATION	HERBICIDE TRITON® C 75 DF Herbicide Everest* 70 WDG 2,4-D Amine Agent tensio-actif non- ionique	87 grammes/Ha 28,5 ou 43 grammes/Ha pour la folle avoine; 21,5 grammes/Ha pour la sétaire verte seulement. 420 grammes éa/Ha 0,25 % v/v (2,5 litres par 1000 litres solution de pulvérisation)
PÉRIODE	Appliquer au blé de printemps aux stades de la 2 ^e à la 4 ^e feuille, plus 2 talles. La folle avoine et la sétaire verte doivent être au moins du stade de 4 feuilles, plus 2 talles. Utiliser le taux de 28,5 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est inférieure à 100/mètre carré. Utiliser 43 grammes/Ha lorsque la population de la folle avoine est supérieure à 100/mètre carré, ou lorsque les plantes ne croissent pas activement à cause des conditions environnementales défavorables. Consulter les étiquettes de l'herbicide Everest* 70 WDG et 2,4-D Amine pour obtenir plus des renseignements concernant le stade de croissance approprié des mauvaises herbes, les directives d'application, et les précautions environnementales et d'utilisation. Consulter l'étiquette de l'herbicide Everest* 70 WDG pour des renseignements additionnels concernant les restrictions sur les cultures subséquentes.	
Mauvaises Herbes Supprimées Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide TRITON® C 75 DF seul, plus Mauvaises herbes supprimées par 2,4-D Amine à 420 g/éa/Ha, plus Sétaire verte Folle avoine		

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE:

PRÉCAUTIONS DE MÉLANGE:

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare. Si on utilise un mélange en réservoir avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicables à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.

2. Ajouter la quantité requise de l'herbicide TRITON[®] C 75 DF dans le réservoir lorsque l'agitateur est en marche. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits soient complètement dissout et/ou en suspension.
3. Lorsque l'herbicide TRITON[®] C 75 DF est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir tout en continuant de remplir le réservoir avec de l'eau. Les composants du mélange doivent être ajoutés au réservoir dans l'ordre suivant:
 - a. préparations sèches
 - b. concentrés émulsifiables
 - c. adjuvants (il faut ajouter un adjuvant recommandé afin d'améliorer le pouvoir mouillant et l'effet de contact)
 - d. Si l'on utilise un agent anti-dérivation, l'ajouter au réservoir en dernier lieu.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche comme le spécifie l'étape 1 et suivre les étapes subséquentes. Les concentrés émulsifiables peuvent entraver la dispersion de l'herbicide TRITON[®] C 75 DF. C'est pourquoi le volume de la solution qui reste dans le réservoir doit être inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie E.I. Du Pont Canada au 1-800-667-3925 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie E.I. Du Pont Canada.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT:

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:

ATTENTION: Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE:

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé de printemps, l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide TRITON^{md} C 75 DF dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes.

2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles d'herbicide TRITON C 75 DF. Répéter l'étape 1 au besoin
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau, ou un nettoyeur de réservoir commercial comme Finnish*
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes
5. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
7. Répéter les étapes 3 à 5.
8. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide TRITON^{md} C 75 DF est un herbicide à la fois du Groupe 2 et du Groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TRITON^{md} 75 DF et à d'autres herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide TRITON^{md} 75 DF ou les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de la compagnie E. I. du Pont Canada ou

2017-0065
2017-07-21

composer le numéro sans frais 1-800-667-3925 de la compagnie E. I. du Pont Canada.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.